

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01518

Numéro SIREN : 789 706 033

Nom ou dénomination : A3C

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/003785

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



645942

Dénomination : A3C
Adresse : le Bourg 42940 Saint-bonnet-le-courreau -FRANCE-
n° de gestion : 2012B01518
n° d'identification : 789 706 033
n° de dépôt : A2018/003785
Date du dépôt : 11/06/2018

Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du
26/04/2018



645942

A3C

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : Le Bourg, 42940 ST BONNET LE COURREAU
789 706 033 RCS Saint-Etienne

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 AVRIL 2018**

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : <u>1231513</u>
le : <u>11 JUIN 2018</u>
N° dépôt : <u>3725</u>
Visa du greffier : <u>A</u>

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à onze heures,

Monsieur Arthur CHALLANSONNEX,
Demeurant Le Bourg, 42940 ST BONNET LE COURREAU,

Associé unique de la société A3C,

I - A pris la décision suivante :

- Nomination de deux Directeurs Généraux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Florian DRILLON
Né à SAINT PRIEST EN JAREZ le 20 septembre 1995
De nationalité française
Demeurant 411 route d'Epezy – 42990 SAINT GEORGES EN COUZAN.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Florian DRILLON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Florian DRILLON aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

7C

Monsieur Florian DRILLON ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale, nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur DERORY Pierrick
Né à SAINT PRIEST EN JAREZ le 13 juillet 1996
De nationalité française
Demeurant 8 rue Froide – 42330 SAINT MEDARD EN FOREZ

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur DERORY Pierrick disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur DERORY Pierrick aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur DERORY Pierrick ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

"Bon pour acceptation des fonctions de
directeur général"

DERORY Pierrick



Extrait certifié conforme
Le Président

ARTHUR CHALLANSONNEX



"Bon pour acceptation des fonctions de directeur général"

DRILLON Florian

